



**A retourner**

Lycée François Truffaut  
91070 BONDOUFLE  
☎ 01.69.11.35.40

**2023-2024**

**Engagement annuel d'inscription à la demi-pension**

\*Rayer la mention inutile

Je soussigné(e), Monsieur, Madame\* (Père, Mère, Tuteur légal \*) .....

De l'élève .....

Classe en 2023/2024 : .....

Mel : .....@.....

- Je m'engage  à inscrire au ticket, mon fils, ma fille\* à la demi-pension du Lycée François Truffaut pour la durée complète de l'année scolaire 2023/2024. (Débit de la carte de cantine à chaque passage)
- Les nouveaux élèves devront remettre le **jour de la rentrée** un chèque de **40 €**. (Le compte devra ensuite être alimenté régulièrement)
- Les anciens élèves devront déposer un chèque de **40 €** à l'ordre de SODEXO dans la boîte à l'accueil le **jour de la réinscription** ou approvisionner leur carte de cantine par carte bleue.
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension. (Au verso)

A Bondoufle, le

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

**Encadré à remplir par l'intendance**

Coupon Restauration CAF

Oui

Non

Ou Attestation Quotient Familial

Oui

Non

Ou Avis d'Imposition + livret de famille + prestations familiales du dernier mois

Oui

Non

## Règlement Intérieur de la Demi-Pension

L'accès à la demi-pension se fait dans le cadre de trois services quotidiens échelonnés de 11h10 à 13h10.

Pour bénéficier du service de demi-pension les règles suivantes doivent être respectées :

- Avoir une carte de demi-pensionnaire, délivrée lors de la 1ère inscription par la société privée de restauration.
- Le solde sur le compte de l'élève doit être positif et permettre le débit d'un repas.
- Les paiements chèque et espèces (ce type de règlement doit rester exceptionnel) pour abonder la carte sont à réaliser, au plus tard, le jour même avant 10h15. Les paiements en carte bleue sont à réaliser au plus tard la veille.
- Les paiements ne sont pas acceptés en bout de chaîne, au moment du service.
- Un seul repas par carte et par jour est délivré. La carte ne doit pas être prêtée.
- Aucune nourriture venant de l'extérieur ne peut être consommée à l'intérieur de la salle de restauration (sauf en cas de PAI)
- Les élèves ne sont pas acceptés au réfectoire s'ils n'ont pas de plateau.
- En cas d'oubli de carte, le passage se fera en fin de service après vérification du solde de la carte par le gérant.

La demi-pension est partie intégrante du lycée, en conséquence, les règles de respect des personnes et des locaux s'y appliquent selon le règlement intérieur du lycée. (voir carnet)

La demi-pension est un service rendu aux familles.

Tout manquement à la discipline peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension.